Création: 08/07/2016 Version rev.2



Page 1 sur 14

SECTION 1 : Identification de la substance/ du mélange et de la société /l'entreprise

1.1 Identification de produit

Nom commercial: EASY WIPE FOAM

Conditionnement: Bidon 20 Kg (NX0EWF0020) - 200Kg (NX0EWF0200)

1.2 Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Détergent

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Tél: 03.20.28.92.78

Site Web: <u>www.netxpress.eu</u>

1.4 Tél urgence

ORFILA: 01.45.42.59.59

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U.	4, rue Larrey 49033Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121
FRANCE	Centre Antipoison Hôpital Pellegrin-Tripode	Place Amelie Raba-Leon F-33076Bordeaux Cedex	+33 5 5696 4080
FRANCE	Centre Antipoison - Toxicovigilance Centre Hospitalier Régional	5 avenue Oscar Lambret F-59037Lille Cedex	0 825 812 822 +33 3 2016 0824
FRANCE	Centre Antipoison Hôpital Edouard Herriot	5 Place d'Arsonval F-69437Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Salvator	249 boulevard Sainte Marguerite F-13274Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny F-54035Nancy Cedex	+33 3 8332 3636
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavilion Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
FRANCE			+33 3 88 37 37 37
FRANCE	NCE Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de 31059Toulous		+33 5 61 77 74 47
GREECE	Poisons Information Centre Children's Hospital "Aglaia. Kyriakou"	11527Athens	+30 10 779 3777
SWITZERLAND	LAND Centre Suisse d'Information Toxicologique Freiestrasse 16 Swiss Toxicological Information Centre Postfach CH-8028Zurich		+41 44 251 51 51
WORLDWIDE World directory of poisons centres (Yellow Tox) WHO-OMS		Website	http://www.who.int/ipcs/pois ons/centre/directory/en

Création: 08/07/2016 Version rev.2



Page 2 sur 14

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive (règlement CE 1272/2008)

Catégorie de danger Catégorie de danger		Catégorie de danger
Skin Corr. 1A		H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Eye Dam. 1		H318 Provoque des lésions oculaires graves.

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage conforme au règlement CE1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Création: 08/07/2016 Version rev.2



Page 3 sur 14

Symboles et indications de danger

Mention d'avertissement :	DANGER – GHS05		
Composants dangereux	éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium		
déterminants pour	Alpha-decylomegahydroxypoly(oxy-1,2-ethanediyle)		
l'étiquetage:	sodium etasulfate		
Mentions de danger			
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.		
Conseils de prudence			
P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.		
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.		
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.		
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.		
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.			
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.			
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/ régionale/nationale/ internationale.		

Indications complémentaires :

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable vPvB : Non applicable

Création: 08/07/2016 Version rev.2



Page 4 sur 14

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Mélanges

Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

Désignation chimique	N° CAS	N° CE et/ou N° enregistrement	REG.NR.	CLASSIFICATION (1272/2008)	% (m/m)
				& H373 ,STOT RE 2	
éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium	64-02-8	NoEINECS: 200-573-9	1 01 2110/186/62 27	H318 ,Eye Dam. 1	2,5-10%
				(1) H302 ,Acute Tox. 4	
				H332 ,Acute Tox. 4	
Sodium xylenesulphonate	1300-72-7	NoEINECS : 215-090-9	01-2119513350-56	(†) H319 ,Eye Irrit. 2	2,5-10%
Sodium Etasulfate	1 176 07 1 1	NoEINECS :	01-2119971586-23	H318 ,Eye Dam. 1	1-2,5%
		204-812-8		H315 ,Skin Irrit. 2	,
Alpha- decylomegahydroxypoly(oxy-	26183-52-8 Po	Polymer	Polymer	H318 ,Eye Dam. 1	1-2,5%
1,2-ethanediyle)				† H302 ,Acute Tox. 4	1 2,5 70
hydroxyde de sodium	215-185	NoEINECS :	01-2119457892-27	H329 ,Met. Corr.1	≤ 1%
		215-185-5		H314 ,Skin Corr. 1A	
Règlement (CE) No 648/2004	relatif aux dét	ergents / Etiqueta	ge du contenu		<i>5</i> 150/
agents de surface anioniques EDTA et sels, agents de surface non ioniques, parfums				5 - 15% < 5%	

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Création: 08/07/2016 Version rev.2



Page 5 sur 14

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales :

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Apres inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Apres contact cutané:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Apres contact oculaire:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Apres ingestion:

Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.

Rincer la bouche à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Le produit n'est pas inflammable. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Oxyde d'azote (NOx)

Oxyde de soufre (SO)

5.3 Conseils aux pompiers :

Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection intégrale.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Création: 08/07/2016 Version rev.2



Page 6 sur 14

SECTION 6 : Mesure à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines. Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage antipollution).

En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Utiliser un neutralisant.

6.4 Référence à d'autres sections :

Informations concernant la manipulation en toute sécurité voir chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Prévention des incendies et des explosions

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sur, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Matériaux d'emballages autorisés : acier inoxydable, PEHD, PPHD.

Matériaux ne convenant pas pour les emballages: l'aluminium, métaux légers et leurs alliages.

Indications concernant les stockages en commun :

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger contre le gel.

7.3 Utilisations finales particulières

Aucune autre recommandation

Création: 08/07/2016 Version rev.2



Page 7 sur 14

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

Autres indications sur les conditions de stockage:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:				
1310-73-2 hydroxyde de sodium				
VME Valeur à long terme: 2 mg/m ³				
DNEL				
1300-72-7 Sodium xylenesulphonate	е			
Dermique	Effets systémiques à long terme		7,6 mg/kg /jour (Travailleurs / Workers)	
Inhalatoire	Effets systémiques à long terme		53,6 mg/m³ (Travailleurs / Workers)	
126-92-1 sodium etasulfate				
Dermique	Effets systémiques à long terme		4060 mg/kg /jour (Travailleurs / Workers)	
Inhalatoire	Effets systémiques à long terme		285 mg/m³ (Travailleurs / Workers)	
1310-73-2 hydroxyde de sodium				
Inhalatoire	Effets locaux	à long terme	1 mg/m³ (Travailleurs / Workers)	
PNEC				
1300-72-7 Sodium xylenesulphonate	e			
PNEC - STP		100 mg/l (-)		
PNEC - eau douce / fres	h water	0,23 mg/l (-)		
126-92-1 sodium etasulfate				
PNEC - STP		1,35 mg/l (-)		
PNEC - eau douce / fres	h water	0,1357 mg/l (-)		
PNEC - sol / groun	d	0,22 mg/kg (-)		
PNEC - sédiment d'eau douce / freshwater sediment		1,5 mg/kg (-)		

Protection respiratoire:

Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour toute personne sujette aux allergies.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Création: 08/07/2016 Version rev.2

netxpress

Page 8 sur 14

Protections des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants :

Gants en PVC

Gants en caoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants :

Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.

Protection des yeux:



Lunettes de protection

Protection du corps:

Utiliser une tenue de protection.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Forme: Liquide Vert

Odeur: Menthe
Seuil olfactif: Non déterminé

Seuil olfactif:

PH à 20°C:

13.1

Changement d'état Point d'ébullition 100°C
Point d'éclair : Néant

Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

Densité à 25 °C: 1,065 g/cm³ (NF EN ISO 12185)

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Entièrement miscible

Teneur en solvants: Solvants organiques: 0%

Création: 08/07/2016 Version rev.2

netxpress

Page 9 sur 14

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières non compatibles :

Acides, alcalins et agents d'oxydation.

Aluminium.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: Ces informations se rapportent au produit pur, non dilué

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
64-02-8 éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium			
Oral	LD50.	1780 mg/kg (Rat)	
Inhalatoire	LC50/4h	> 1-5 mg/l (Rat)	
1300-72-7 Sodium xylenesulphonate			
Oral	LD50.	>7200 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50.	> 2000 mg/kg (Lapin)	
Inhalatoire	LC50/4h.	>6,41 mg/l (Rat)	
126-92-1 sodium etasulfate			
Oral	LD50.	2840 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50.	>2000 mg/kg (Rat)	
26183-52-8 Alpha-decylomegahydroxypoly(oxy-1,2-ethanediyle)			
Oral	LD50.	> 2000 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50.	2000 - 5000 mg/kg (Rat)	

Effet primaire d'irritation :

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires: L'absorption orale du produit a un effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

Création: 08/07/2016 Version rev.2

netxpress

Page 10 sur 14

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

11.1 Toxicité

Toxicité ac	quatique:		
1300-72-7	Sodium xylenesulphonate		
Oral	LC50/96 h	>1000 mg/l (Pimephales promelas-Vairon à grosse tête)	
EC50		>1000 mg/l (Daphnia) (48h)	
		>230 mg/l (Selenastrum sp) (96h)	
	NOEC	31 mg/l (Selenastrum sp)	
64-02-8 éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium			
	EC50	>500 mg/l (Daphnia)	
	CL50 (96H)		
126-92-1 s	126-92-1 sodium etasulfate		
Oral	LC50/96 h	>40 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	
	EC50/72 h	511 mg/l (Desmodesmus subspicatus (algues vertes))	
	EC50	483 mg/l (Daphnia) (48h)	
26183-52-8	26183-52-8 Alpha-decylomegahydroxypoly(oxy-1,2-ethanediyle)		
Oral	LC50/96 h	5 - 7 mg/l (Fish)	
	EC50	5,3 mg/l (Daphnia) (48h)	
		1,4 - 47 mg/l (Desmodesmus subspicatus (algues vertes))	
		(72h)	
1310-73-2	1310-73-2 hydroxyde de sodium		
	CL50	145 mg/l (Poecilia reticulata) (24h)	
	EC50	22 mg/l (Photobacterium phosphoreum) (15min)	

12.2 Persistance et biodégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Création: 08/07/2016 Version rev.2



Page 11 sur 14

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indications générales: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable. **vPvB**: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Remettre à un récupérateur agréé. Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Emballage non nettoyé:

Remettre à un récupérateur agréé. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

Création: 08/07/2016 Version rev.2



Page 12 sur 14

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 N° ONU

ADR, IMDG, IATA: UN1760

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : UN1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM, éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium)

IMDG, IATA : CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE, tetrasodium ethylenediaminetetraacetate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport



ADR:

Classe: 8 (C9) Matières corrosives

Etiquette: 8



IMDG, IATA:

Class: 8 Matières corrosives.

Label: 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA: III

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

Indice Kemler: 80 **No EMS:** F-A,S-B

Segregation groups: Alkalis

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

Création: 08/07/2016 Version rev.2

netxpress

Page 13 sur 14

Indications complémentaires de transport :

ADR

Quantités limitées (LQ): 5L

Quantités exceptées (EQ) : Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

Catégorie de transport : 3

Code de restriction en tunnels : E

IMDG

Limited quantities (LQ): 5L

Excepted quantities (EQ): Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

"Règlement type" de l'ONU: UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM, éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium), 8, III

SECTION 15: Information réglementaires

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I : Aucun des composant n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII : Conditions de limitation : 3

Prescriptions nationales

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction :

Tableau 49 et 49bis des maladies professionnelles : " Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthnolamines." et "Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine."

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'évaluation disponible

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La date limite d'utilisation du produit est de 24 mois à compter de sa date de fabrication.

Phrases importantes:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Création: 08/07/2016 Version rev.2



Page 14 sur 14

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux - Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) –

Catégorie 2

Ces informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et ont pour objet d'apporter une description générale de nos produits et de leurs applications possibles.

Netxpress n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'adéquation, la quantité ou l'absence de défaut et n'assume aucune responsabilité qui serait en relation avec l'utilisation des informations fournies. Chaque utilisateur des produits concernés est responsable de l'adéquation entre les produits de la société Netxpress et l'application qu'il entend effectuer. Aucun élément intégré dans ses informations n'a vocation à écarter les conditions générales de vente de la société Netxpress qui trouvent toujours application, sauf accord écrit contraire. Tous droits de propriété intellectuelle et industrielle doivent bien évidemment être respectes. Eu égard à des changements possibles dans nos produits, ou à des modifications des réglementations et lois nationales et internationales, les paramètres de nos produits peuvent être modifiés. Les fiches de données de sécurité qui rappellent les instructions essentielles relatives aux produits concernes, notamment en matières de sécurité, et qui doivent être respectées avant toute manipulation ou stockage des produits Netxpress, sont remises avec les produits et sont disponible sur demande. Il appartient à l'utilisateur de procéder à un nouvel examen de la fiche de données de sécurité applicable, avant la manipulation et le stockage de chaque produit. Pour toute information complémentaire, l'utilisateur est invite à contacter Netxpress.

